

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 154

présenté par

M. Decool, M. Hetzel, M. Darmanin, M. Sermier, M. Marc, M. Lazaro, M. Perrut, M. Cinieri,  
Mme Grosskost, M. Vitel, Mme Genevard, M. Aubert, M. Salen, M. Lassalle, M. Moreau,  
M. Gérard et M. Siré

-----

**ARTICLE 6**

Substituer aux alinéas 72 à 74 l'alinéa suivant :

« Le compte personnel de prévention de la pénibilité est financé par la taxe sur la valeur ajoutée sociale. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il n'est pas envisageable d'alourdir plus les charges pesant sur les employeurs ; seule la mise en place d'une TVA sociale permet de financer de telles mesures.